

# Aperçu sur l'UIT 2022

Rapport sur les discussions relatives à l'Internet à l'UIT

Elizabeth Oluoch  
12 juillet 2023  
GE-013



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>ASSEMBLEE MONDIALE SUR LA NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS DE L'UIT (WTSA-20)</b> .....	<b>4</b>
PRINCIPAUX RESULTATS DE LA WTSA-20 .....	5
<i>Résolution 20, procédures d'attribution et de gestion des ressources de numéros, de nommage, d'adressage et d'identification des télécommunications internationales (NNAI)</i> .....	5
<i>Résolution 48, noms de domaine internationalisés (multilingues)</i> .....	5
<i>Résolution 50 sur la cybersécurité</i> .....	6
<i>Résolution 64, attribution des adresses de protocole Internet et facilitation de la transition vers la version 6 du protocole Internet et de son déploiement</i> .....	6
<i>Résolution 75, contribution du secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, en tenant compte de l'agenda 2030 pour le développement durable</i> .....	8
<i>Résolution 98, renforcement de la normalisation de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes pour le développement mondial</i> .....	8
<i>UIT-T et autres questions</i> .....	9
SYNTHESE .....	9
<b>CONFERENCE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS 2022 DE L'UIT</b> .....	<b>11</b>
PRINCIPAUX RESULTATS DE LA CMDT-22 .....	12
<i>Résolution 63, attribution des adresses du protocole Internet et facilitation de la transition à la version 6 du protocole Internet et de son déploiement dans les pays en développement</i> .....	12
<i>RÉSOLUTION 23, accès à Internet et disponibilité pour les pays en développement et principes de tarification pour la connexion internationale à l'Internet</i> .....	12
<i>RÉSOLUTION 30, rôle du secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030</i> .....	13
<i>RÉSOLUTION 45, mécanismes visant à renforcer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam</i> .....	13
<i>Résolution 46, aide aux peuples et communautés autochtones par le biais des technologies de l'information et des communications</i> .....	14
<i>RÉSOLUTION 82, préserver et promouvoir le multilinguisme sur Internet pour une société de l'information inclusive</i> .....	14
SYNTHESE .....	14
<b>CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES DE L'UIT 2022</b> .....	<b>15</b>
RESULTATS DES RESOLUTIONS RELATIVES A L'INTERNET .....	16
<i>Résolution 101, réseaux IP (RÉV., BUCAREST, 2022)</i> .....	16
<i>Résolution 102 sur le rôle de l'UIT dans les questions de politique publique internationale de l'Internet</i> .....	16
<i>Résolution 133, rôle des administrations des États membres dans la gestion des IDN (multilingue)</i> .....	17
<i>Résolution 180, promouvoir le déploiement d'IPv6</i> .....	17
CYBERESPACE ET AUTRES PROBLEMES .....	19
<i>Résolution 130, renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications (Bucarest, 2022)</i> .....	19
<i>Résolution 146, révision périodique de la Règlementation des télécommunications internationales (ITR) (Rev., Bucarest, 2022)</i> .....	19
<i>Résolution 214, technologies de l'intelligence artificielle (IA) et des télécommunications/TIC</i> .....	20
<b>APRES LA REUNION PLENIPOTENTIAIRE 2022</b> .....	<b>21</b>
<b>CONFERENCES ET FORUMS FUTURS PROGRAMMES PAR LE PP '22</b> .....	<b>21</b>

---

## Introduction

Ce document traite des trois événements majeurs organisés par l'Union internationale des télécommunications (UIT) et auxquels l'ICANN a participé en 2022. L'Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications 2020 de l'UIT (WTSA-20) s'est tenue à Genève, Suisse, du 1 au 9 mars ; la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT (CMDT-22) s'est tenue à Kigali, Rwanda, du 6 au 16 juin ; et la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT s'est tenue à Bucarest, Roumanie du 26 septembre au 14 octobre. En raison des retards causés par la pandémie sanitaire mondiale de COVID-19 ces événements ont eu lieu la même année.

La mission de l'ICANN est de préserver la sécurité, la stabilité et la résilience d'un Internet unique, mondial et interopérable grâce à la gestion des identificateurs uniques du système des noms de domaine (DNS) et des services d'enregistrement des noms de domaine. Pour accomplir cette mission, l'ICANN identifie et aborde les défis et les opportunités mondiaux pour un Internet interopérable unique, y compris dans des organisations intergouvernementales telles que les Nations Unies (ONU) et l'UIT. Notre participation à ces réunions est essentielle pour mieux connaître les développements qui affectent l'écosystème Internet, dont l'ICANN fait partie, et pour être en mesure d'expliquer le rôle et la mission de l'ICANN dans cet écosystème, le cas échéant.

---

# Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications de l'UIT (WTSA-20)

Le secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T), qui élabore des normes techniques pour les télécommunications et les technologies de l'information et des communications (TIC), suit un plan de travail quadriennal établi par la WTSA. La WTSA définit essentiellement le travail que l'UIT-T effectuera et les groupes d'étude dans lesquels elle travaillera, ainsi que la manière dont elle collaborera de manière inter/intra-sectorielle et avec des organisations externes. La WTSA désigne également la direction des groupes d'étude et du Groupe consultatif sur la normalisation des télécommunications (TSAG). Les discussions au cours des WTSA peuvent également porter sur une gamme de sujets et explorer de nouveaux domaines de travail potentiels dans le cadre de son mandat. En 2020, la WTSA a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19, et la période du Groupe d'étude UIT-T (2017 à 2020) a été prolongée jusqu'en mars 2022 sur la base d'un plan de continuité approuvé par les États membres. Étant donné que certaines tâches de la WTSA, telles que la révision des questions traitées par le groupe d'étude, pouvaient être accomplies au niveau du groupe d'étude UIT-T, la durée de la WTSA-20 a été raccourcie, et les décisions de l'Assemblée ont été prises principalement sur la base d'un consensus. Il est à noter que les procédures de travail convenues par les États membres lors de la WTSA-20 ont montré que s'il n'était pas possible de parvenir à un consensus quant aux résolutions et recommandations, il en résulterait une 'absence de changements'.

La WTSA-20 a examiné les révisions de plusieurs résolutions relatives à l'Internet et d'autres que l'ICANN surveillait de près. Les résolutions relatives à l'Internet sont surveillées parce qu'elles traitent des réseaux basés sur le protocole Internet (IP) et des ressources Internet critiques, et en fonction des résultats de la WTSA, elles peuvent éventuellement affecter la mission de l'ICANN.

---

## Principaux résultats de la WTSA-20

### RESOLUTION 20, PROCEDURES D'ATTRIBUTION ET DE GESTION DES RESSOURCES DE NUMEROS, DE NOMMAGE, D'ADRESSAGE ET D'IDENTIFICATION DES TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (NNAI)

Bien que les NNAI n'aient aucune incidence sur l'Internet, la WTSA-20 a envisagé d'élargir le champ d'application de l'UIT pour inclure les « ressources Internet » dans la modification proposée à la résolution 20 par la Ligue des États arabes (ou États arabes). Dans la section opérationnelle, le directeur de l'UIT-T a été invité à « **encourager tous les groupes d'étude compétents à étudier l'impact des technologies nouvelles et émergentes sur l'allocation et la gestion des ressources de télécommunications internationales NNAI, les ressources Internet, le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres nouvelles technologies émergentes pour améliorer la gestion de ces ressources** ». <sup>1</sup>

Dans le cadre du mandat de l'UIT en matière de télécommunications et de TIC, le secteur de la normalisation a mis au point des systèmes de numéros, de nommage et d'adressage qui sont essentiels pour faciliter les télécommunications internationales, ainsi que des normes pour les systèmes de numérotation téléphonique. En outre, la gestion et l'administration des ressources par l'UIT, qui sont définies dans des recommandations spécifiques de l'UIT-T (normes), concernent les télécommunications (par exemple, les plans de numérotation téléphonique et les codes internationaux des pays, etc.) et pas l'Internet. La portée des travaux de l'UIT-T sur les NNAI est essentiellement limitée aux télécommunications.

**Résultat** : la proposition d'ajouter un texte Internet a été accueillie avec des contre arguments selon lesquels l'UIT n'a pas pour objet de créer des procédures sur des sujets concernant l'Internet. En outre, il a été souligné que les NNAI, lorsqu'elles sont examinées dans le contexte de l'UIT, ne font référence qu'aux télécommunications/TIC, ce qui a constitué une autre raison d'exclure l'Internet. Cette clarification sur les NNAI est importante. La proposition d'inclure les ressources Internet n'a pas été acceptée.

### RESOLUTION 48, NOMS DE DOMAINE INTERNATIONALISES (MULTILINGUES)

Les discussions sur les noms de domaine internationalisés (IDN) ayant eu lieu lors de la WTSA-20 ont porté sur une proposition de modification de la Résolution 48 de la Conférence européenne des administrations des télécommunications (CEPT) qui visait à souligner tant l'importance des IDN pour permettre un Internet plus inclusif que les progrès réalisés dans leur mise en œuvre. En outre, plutôt que de se concentrer sur les études, l'UIT-T a mis l'accent sur la sensibilisation et la promotion des IDN, ainsi que sur la collaboration avec d'autres parties prenantes pour leur promotion et mise en œuvre. Les États arabes ont proposé de ne faire aucun changement à la Résolution 48. Alors que le secteur de la normalisation de l'UIT crée des normes techniques pour les télécommunications et les TIC, d'autres organismes de normalisation élaborent des normes Internet. Les IDN, par exemple, sont une norme Internet développée par le groupe de travail de génie Internet (IETF). <sup>2</sup> En 2009, l'IETF, par l'intermédiaire de son organe consultatif, le Conseil d'architecture de l'Internet (IAB), a informé l'UIT-T que la norme sur les IDN était élaborée et maintenue par l'IETF et que la coopération avec l'IETF était essentielle pour

---

<sup>1</sup> ARB/36A14/1, RÉOLUTION 20 (Rev.Genève, 2022), procédures d'attribution et de gestion des ressources de numéros, de nommage, d'adressage et d'identification des télécommunications internationales, mars 2022, voir <https://www.itu.int/md/T17-WTSA.20-C-0036/en>

<sup>2</sup> Noms de domaine internationalisés : Normes pertinentes, déclarations de l'IAB, rapports, voir : <https://www.icann.org/resources/pages/rfcs-2012-02-25-en>

---

éviter la duplication des efforts et pour assurer le succès de l'internationalisation de l'Internet.<sup>3</sup>

**Résultat** : la proposition de la CEPT n'a pas atteint le consensus et n'a donc pas entraîné pas de changements substantiels. Seules les modifications éditoriales, telles que les mises à jour apportées aux résolutions depuis la WTSA de 2016, mentionnées dans le préambule, sont reflétées dans la révision de la résolution.

## RESOLUTION 50 SUR LA CYBERSECURITE

Le Groupe d'étude 17 (SG-17) est responsable des travaux de l'UIT-T liés à la sécurité et plusieurs propositions de modification de la Résolution 50, avec des objectifs variés, ont été évaluées lors de la WTSA-20. La CEPT a cherché à souligner l'importance de coordonner les activités liées à la cybersécurité avec le secteur du développement de l'UIT, qui est principalement axé sur le renforcement des capacités et la cyber résilience. En outre, la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) a encouragé une approche de la cybersécurité fondée sur les risques et l'importance de l'avis de l'expert externe dans ce domaine. Les États arabes et l'Union africaine des télécommunications (ATU) voulaient étendre le travail du SG-17 pour inclure la criminalistique numérique pour la gestion des incidents de sécurité, tandis que le Commonwealth régional dans le domaine des Communications (RCC) voulait inclure la sécurité des infrastructures critiques d'information, généralement jugées trop larges et définies par les gouvernements nationaux. L'APT (Télécommunauté Asie-Pacifique) souhaitait que le SG-17 adopte une approche de sécurité intrinsèque tout au long de l'étape de développement des réseaux, des applications et des données. La sécurité intrinsèque est un terme lié au « Nouveau protocole Internet » ou « Nouvelle IP » de Huawei. Les nouvelles propositions sur l'IP n'ont pas été acceptées par le groupe d'étude de l'UIT-T en 2020, et n'ont donc pas été acceptées à la WTSA-20.

**Résultat** : la WTSA-20 a élargi le champ d'application de la sécurité du SG-17 pour inclure tous les secteurs des technologies de l'information, ainsi que les études sur les nouveaux services et les applications émergentes pour les télécommunications et les TIC. Plusieurs propositions ont été rejetées, mais un compromis a été atteint dans lequel la WTSA-20 reconnaissait que la sécurité dès la conception était un objectif idéal et chargeait le SG-17 de définir « *un ensemble général/commun de capacités de sécurité pour chaque étape des cycles de vie des systèmes d'information/réseaux/applications, de sorte que, par conséquent, la sécurité dès la conception (capacités et fonctionnalités de sécurité disponibles dès la conception) pourrait être atteinte pour les systèmes/réseaux/applications dès le premier jour* ».

## RESOLUTION 64, ATTRIBUTION DES ADRESSES DE PROTOCOLE INTERNET ET FACILITATION DE LA TRANSITION VERS LA VERSION 6 DU PROTOCOLE INTERNET ET DE SON DEPLOIEMENT

La Résolution 64 a été révisée lors de la WTSA sur la base des propositions de la CEPT et de l'APT. Toutes deux ont fait appel à la pénurie des adresses IPv4 et à la nécessité de migrer vers IPv6, ce qui a été convenu. Toutefois, la suggestion de la CEPT de promouvoir la collaboration avec les organisations pertinentes telles que les Registres Internet régionaux (RIR), l'IETF, et d'autres pour promouvoir le déploiement d'IPv6, a été rejetée. L'APT a également tenté de caractériser IPv6 comme un « *protocole avancé pour les villes intelligentes* », mais cette définition a également été rejetée. Il est intéressant de noter qu'IPv6 est une norme Internet développée par l'IETF, qui, selon le document RFC 2460, « *...est le protocole qui prendra en charge la prochaine génération de l'Internet : l'IP version 6 (IPv6) est une nouvelle version du protocole Internet, conçue comme le successeur de l'IP*

---

<sup>3</sup> Déclaration de l'agent de liaison : Révision et recommandation de l'IAB pour les IDN, voir : <https://datatracker.ietf.org/liaison/267/>

---

*version 4 (IPv4) [RFC-791]. Les changements d'IPv4 à IPv6 tombent principalement dans les catégories suivantes... »<sup>4</sup>*

**Résultat** : plus de six ans se sont écoulés depuis la dernière WTSA, et la révision de la Résolution 64 reflète l'état de l'environnement de l'Internet, en termes de croissance et de progrès réalisés depuis lors dans le déploiement d'IPv6. La révision se concentre sur la promotion et le renforcement des capacités pour le déploiement d'IPv6.

---

<sup>4</sup> Voir : <https://www.icann.org/resources/pages/ipv6-initiative-2017-02-28-en>



---

## RESOLUTION 75, CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TELECOMMUNICATIONS DE L'UIT A LA MISE EN ŒUVRE DES RESULTATS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION, EN TENANT COMPTE DE L'AGENDA 2030 POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec la révision du SMSI+20, qui devrait avoir lieu à l'ONU en 2025, l'intérêt pour les activités de l'UIT sur la mise en œuvre des mesures du SMSI a reçu beaucoup d'attention, y compris les propositions de l'UIT relatives au SMSI. Les modifications apportées à la Résolution 75 déclencheraient par la suite des mises à jour similaires dans les résolutions correspondantes de la CMDT et du Plénipotentiaire. La WTSA-20 a examiné une proposition des États arabes visant à étendre le travail de l'UIT-T en matière de sécurité à la protection des données et à la cybercriminalité (détection, prévention, et réponse) sur la base du rôle de facilitateur de l'UIT pour les lignes d'action C2 du SMSI sur l'infrastructure de l'information et de la communication, C5 sur le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, et C6 sur l'environnement propice. La cybercriminalité est une question qui est considérée comme une question nationale et qui ne relève pas du champ d'application de l'UIT.<sup>5</sup> Cette proposition n'a pas été acceptée.

**Résultat :** la Résolution 75 a été modifiée avec quelques mises à jour qui incluaient une référence aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires (PEI) ajoutée à la note de bas de page comme régions où la participation aux discussions sur la gouvernance de l'Internet nécessite une plus grande promotion. En outre, il est reconnu qu'en 2019, le conseil de l'UIT a modifié plusieurs résolutions sur son rôle dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et du CWG-Internet. La proposition du RCC de supprimer l'invitation faite aux parties prenantes de participer aux consultations ouvertes du CWG-Internet n'a pas été acceptée et, par conséquent, l'invitation a été retenue.

## RESOLUTION 98, RENFORCEMENT DE LA NORMALISATION DE L'INTERNET DES OBJETS ET DES VILLES ET COMMUNAUTES INTELLIGENTES POUR LE DEVELOPPEMENT MONDIAL

Depuis que la WTSA 2016 a adopté cette résolution, le Groupe d'étude 20 sur l'Internet des objets (IoT) et les villes et communautés intelligentes a été créé, et son champ d'application s'est élargi. Les tentatives d'explorer les implications de la politique de l'IoT dans des domaines tels que la sécurité et la confidentialité des données massives ont mis à l'épreuve les limites du mandat du groupe d'étude. Son travail comprend des études sur les cas d'utilisation et les exigences de l'IoT, y compris l'identification de l'IoT. Au fil des ans, il y a eu des propositions pour normaliser les identificateurs pour la sécurité de l'IoT, comme l'architecture des objets numériques (DOA), ainsi que des suggestions pour des plans d'adressage IPv6 pour l'IoT. La DOA est une architecture globale pour la gestion d'objets numériques avec un identificateur persistant (PID) unique associé. La DOA spécifie les mécanismes de stockage et de récupération des objets numériques.<sup>6</sup> Ces propositions du SG-20 ont été rejetées. La DOA a été discutée lors de la WTSA-20 dans le contexte de la Résolution 96 de la WTSA, études du secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT pour lutter contre les dispositifs de télécommunication/TIC contrefaits, où la principale source de discordance a été l'inclusion du texte suivant faisant référence à la DOA: « Reconnaissant en outre, b) que, comme indiqué dans la Résolution 188 (Busan, 2014), la Recommandation UIT-T X.1255, qui est fondée sur l'architecture de l'objet numérique,

---

<sup>5</sup> Voir, Résolution 3, Résolution plénipotentiaire 130 (Rév. Dubaï 2018) sur le « renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications », [https://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Documents/RES\\_130\\_rev\\_Dubai.pdf](https://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Documents/RES_130_rev_Dubai.pdf)

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations, voir Durand (2019), « Architecture de l'objet numérique et système de gestion ». <https://www.icann.org/en/system/files/files/octo-002-14oct19-en.pdf>



---

fournit un cadre pour la découverte d'informations de gestion de l'identité ». Les procédures officielles de la WTSA-20 reflètent une déclaration multipays s'opposant à la référence.<sup>7</sup>

**Résultats :** la révision encourage le renforcement des compétences et des capacités en matière d'IoT, en particulier pour les pays en développement, et la coordination dans ce domaine avec le secteur du développement de l'UIT.

## UIT-T ET AUTRES QUESTIONS

### Nouveau protocole Internet (nouvel IP)

Le nouvel IP est un concept proposé par Huawei et Futurewei, une filiale de Huawei, qui a été soumis sous forme de propositions au groupe de réflexion UIT-T sur les technologies pour le réseau 2030 (FG Net-2030) en 2019.<sup>8</sup> **Il convient de noter que le nouvel IP n'est ni une norme ni même un ensemble de technologies réalisables proposées. Il n'y a guère de documentation technique accessible au public pour le décrire et, en tant que tel, devrait être considéré plus comme une proposition de recherche qu'une véritable technologie.** Les nouvelles propositions de Huawei relatives au nouvel IP, soutenues par China Telecom, China Unicom et le ministère chinois de l'Industrie et des Technologies de l'information, visaient à introduire de nouveaux travaux de normalisation pour un nouveau système de conception de protocole Internet destiné à remplacer l'architecture de réseau actuelle. Selon Huawei, plusieurs problèmes devaient être résolus, tels que les adresses IP de longueur variable, « mieux que le meilleur effort de mise en réseau », les nouveaux cadres de sécurité tels que la sécurité intrinsèque, la liaison avec des objets numériques et de nouveaux mécanismes de protection de la vie privée. Huawei a également proposé « ManyNets », dans lequel Internet deviendrait une mosaïque de réseaux connectés par des passerelles plutôt qu'un réseau unique. **Un certain nombre de préoccupations techniques ont été soulevées dans un article de l'OCTO de l'ICANN analysant le nouvel IP**<sup>9</sup>. L'une des plus importantes est peut-être le potentiel d'une surveillance omniprésente en permettant aux systèmes intermédiaires de devenir des points de contrôle dans les communications de bout en bout.<sup>10</sup>

**Résultat :** Le groupe d'études 13 de l'UIT-T n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur de nouveaux éléments de travail ou des questions liées aux nouvelles propositions d'un nouvel IP pour la prochaine période du groupe d'études (NSP) de l'UIT-T - février 2021 à mars 2022, ce qui a empêché l'examen des nouvelles propositions relatives au nouvel IP dans le NSP. À moins que les promoteurs ne décident d'en discuter lors de la WTSA, qui peut également examiner des propositions de questions pour le groupe d'études en dehors du processus du NSP.

## Synthèse

La WTSA-20 a terminé ses tâches avec succès et peu d'inconvénients. La décision prise très tôt par les États membres de parvenir à un consensus sur les points de l'ordre du jour de manière efficace et d'éviter de débattre de questions litigieuses a été utile. Certaines

---

<sup>7</sup> Voir, page 529, Procédures de la WTSA-20 : Partie V - Rapports et documents pour le relevé multi-États sur le DOA [https://www.itu.int/dms\\_pub/itu-t/opb/reg/T-REG-LIV.1-2022-PDF-E.pdf](https://www.itu.int/dms_pub/itu-t/opb/reg/T-REG-LIV.1-2022-PDF-E.pdf)

<sup>8</sup> UIT-T FG-Network 2030 était une activité du groupe d'étude 13 de l'UIT-T sur les réseaux futurs et s'est achevée en 2020. Voici la page Web : <https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/net2030/Pages/default.aspx>

<sup>9</sup> Voir Durand (2020), « Nouvel IP » <https://www.icann.org/en/system/files/files/octo-017-27oct20-en.pdf>

<sup>10</sup> Ceci est contraire à l'objectif de conception de l'interconnectivité de l'Internet sur des réseaux hétérogènes. L'IETF estime que cet objectif de conception, que nous appellerions couramment comme une exigence d'interopérabilité, est essentiel à l'évolution de l'IP et de l'Internet... » (<https://datatracker.ietf.org/liaison/1677/>)

---

propositions n'ont pas été discutées en raison de contraintes de temps, et d'autres ont été avancées à l'ordre du jour de la CMDT ou du Plénipotentiaire 2022. Par exemple, la WTSA a recommandé que le projet de proposition de l'ATU concernant une nouvelle question sur les technologies de pointe (OTT) soit examiné par le groupe d'étude compétent. En ce qui concerne le nouveau projet de résolution des États arabes sur le « développement des réseaux ouverts, y compris la normalisation des réseaux à accès ouvert » la WTSA-20 a souligné son importance dans les discussions sur la fracture numérique et a invité les membres à soumettre des propositions sur le sujet à la CMDT. Les délégués étaient également conscients que la prochaine WTSA se tiendrait dans deux ans, les préparatifs devant commencer à la fin de 2023. Toutes les questions en suspens pourraient également être abordées à ce moment-là. Dans l'ensemble, les résultats ont été favorables à l'Internet ouvert.

---

# Conférence mondiale de développement des télécommunications 2022 de l'UIT

La CMDT est la conférence quadriennale qui établit le plan de travail sur quatre ans (2021-2025) du secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D). L'UIT-D a été créée pour répondre aux besoins des pays en développement dans un contexte de télécommunications en évolution rapide, où les pays en développement avaient besoin d'une assistance technique accrue afin de développer leur infrastructure nationale de télécommunications. La CMDT-22 s'est tenue pour la première fois en Afrique après plus de trente ans d'histoire du secteur et à la suite de la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle les technologies numériques ont joué un rôle crucial. La CMDT-22 a été importante pour la région, où les fractures numériques sont beaucoup plus prononcées que dans d'autres parties du monde et ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19 qui a incité les gouvernements à redoubler les efforts pour combler la fracture numérique. Les préparatifs de la CMDT se sont déroulés sur une période de deux ans avant la conférence. Pendant ce temps, les membres de l'UIT ont travaillé ensemble pour faire progresser une grande partie des travaux statutaires de la conférence et ainsi permettre de concentrer les discussions sur des sujets liés au développement. La CMDT prépare le plan d'action, qui comprend les initiatives régionales et les résolutions nouvelles et révisées qui guident les travaux de l'UIT-D, la Déclaration et la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique et opérationnel (2024-2027), qui est approuvé par le Plénipotentiaire. Les résultats de la CMDT ont été positifs pour l'Internet, et il est à signaler que les partenariats formés pour combler la fracture numérique sont devenus un aspect important de la conférence. Par exemple, l'ICANN a rejoint la Coalition pour le numérique « Partner2Connect » de l'UIT, une alliance multipartite dont le but est de promouvoir une plus grande connectivité et une transformation numérique qui s'est engagée à fournir du soutien au renforcement des capacités à dix registres de domaines de premier niveau géographique (ccTLD) afin de les préparer à la concurrence dans l'industrie des domaines.<sup>11</sup>

L'ICANN est membre sectoriel de l'UIT-D et participe à divers forums que ce secteur organise régulièrement, y compris la CMDT-22. Une partie des travaux de la CMDT comprend l'examen des résolutions nouvelles et modifiées de la CMDT, dont certaines touchent à des questions liées à l'Internet. L'ICANN a suivi ces discussions de près.

---

<sup>11</sup> Communiqué de presse : L'ICANN s'engage à assurer des formations aux meilleures pratiques pour les opérateurs de registre Internet africains, juin 2022. <https://www.icann.org/resources/press-material/release-2022-06-07-en>

---

## Principaux résultats de la CMDT-22

### **RESOLUTION 63, ATTRIBUTION DES ADRESSES DU PROTOCOLE INTERNET ET FACILITATION DE LA TRANSITION A LA VERSION 6 DU PROTOCOLE INTERNET ET DE SON DEPLOIEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

Le thème principal de la CMDT a été celui de connecter les non connectés ; il inclut des discussions sur le potentiel offert par le déploiement d'IPv6 pour la croissance et l'extension continues de l'Internet, en particulier dans les pays en développement, et son rôle dans la transformation numérique. Les propositions de l'organisation régionale des télécommunications de l'UIT visant à amender la Résolution 63 sont diverses. L'ATU a souligné la nécessité du soutien de l'UIT pour le renforcement des capacités. La CITEEL a souligné les meilleures pratiques et le rôle que les fournisseurs de services Internet (FSI), les entreprises et les gouvernements pourraient jouer dans la promotion du déploiement accru d'IPv6. L'une des discussions les plus controversées à la CMDT a porté sur un nouveau concept introduit par la Chine dans sa proposition sur la Résolution 63, la décrivant comme une version améliorée d'IPv6, IPv6+. Cependant, IPv6+ ne semble pas être une nouvelle technologie ou un nouvel ensemble de technologies, mais simplement un type de déploiement spécifique d'IPv6 utilisant des extensions déjà définies.

**Résultat :** la CMDT-22 a révisé la Résolution 63 pour souligner l'état actuel du déploiement d'IPv6 et a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir un déploiement plus large d'IPv6. En outre, la révision reconnaît que les environnements où les entreprises et l'industrie développent de nouvelles technologies et innovations voient le déploiement rapide d'IPv6. La CMDT-22 n'a pas accepté la proposition d'inclure IPv6+. Certains des contre-arguments étaient qu'il s'agissait d'une norme non définie et que l'accent devait rester mis sur la promotion du déploiement d'IPv6, en particulier dans les pays en développement.

### **RÉSOLUTION 23, ACCES A INTERNET ET DISPONIBILITE POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PRINCIPES DE TARIFICATION POUR LA CONNEXION INTERNATIONALE A L'INTERNET**

La conférence a examiné une proposition de la CEPT visant à supprimer la Résolution 64 et à incorporer des éléments dans la Résolution 23. Les États arabes ont proposé qu'aucun changement ne soit apporté à la Résolution 23. La CEPT a souligné le rôle d'IPv6 dans l'expansion de la connectivité Internet, ainsi que la nécessité d'intensifier les efforts de promotion. En outre, ils ont encouragé la collaboration avec les organisations de l'écosystème Internet comme les Registres Internet régionaux (RIR) pour le déploiement d'IPv6.

**Résultat :** la Résolution 64 a été retenue par la Conférence et révisée en conséquence. La proposition de la CEPT n'est pas parvenue à un consensus. La révision consiste principalement en des modifications rédactionnelles.

---

## RÉSOLUTION 30, ROLE DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS DE L'UIT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RESULTATS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION ET DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030

Les États arabes ont présenté une proposition pour que les groupes d'étude de l'UIT-D utilisent dans leurs travaux les résultats de diverses activités liées au SMSI et que l'UIT-D analyse comment les technologies nouvelles et émergentes contribuent à la mise en œuvre des Nations Unies. Les objectifs de développement durable (ODD) ont nourri de nombreuses discussions autour de la Résolution 30. La conférence est parvenue à un accord sur le fait que les groupes d'étude UIT-D devraient contribuer aux activités liées au SMSI et aux ODD.

**Résultat :** aucune modification majeure n'a été apportée à la révision. Pour commencer, la CEPT a proposé qu'aucune modification ne soit apportée à la résolution. La conférence a toutefois convenu des mises à jour essentiellement rédactionnelles, avec un ajout clé encourageant tous les membres de l'UIT (et pas seulement les États membres) à collaborer à la mise en œuvre des résultats du SMSI dans les groupes d'étude de l'UIT-D et le Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur le SMSI et les ODD. Cela devrait se faire dans le cadre du mandat de l'UIT.

## RÉSOLUTION 45, MECANISMES VISANT A RENFORCER LA COOPERATION EN MATIERE DE CYBERSECURITE, Y COMPRIS LA LUTTE CONTRE LE SPAM

La cybersécurité est l'un des thèmes importants qui ont été discutés lors de la CMDT. Toutefois, des désaccords subsistent en ce qui concerne le rôle et la responsabilité de l'UIT, ce qui en fait une question controversée. Certains souhaitent que l'UIT conserve son rôle de facilitateur tel que défini dans l'Agenda de Tunis du SMSI, tandis que d'autres souhaitent que l'UIT réponde à l'évolution des menaces à la sécurité, quel que soit son rôle. Certaines des propositions faites à la WTSA-20 plus tôt cette année ont resurgi. Les États arabes et l'UAT voulaient rehausser le rôle de l'UIT en matière de cybersécurité et au sein du système des Nations Unies. Leurs propositions ont porté sur les processus des Nations Unies en cours, liés à la cybercriminalité, avec des suggestions pour que l'UIT devienne une plateforme potentielle pour un dialogue international régulier sur ces questions. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait qu'une telle proposition élargirait le rôle de l'UIT. Une autre proposition des États arabes visant à intégrer la protection des données dans les activités de cybersécurité de l'UIT a été discutée, mais n'a pas été acceptée. Le spam a également reçu une certaine attention. Les technologies émergentes ont été identifiées comme contribuant à la propagation du spam. Parallèlement, il a été proposé que l'UIT aide les États membres, en particulier ceux des pays en développement, à lutter contre les différentes formes de spam à l'aide de mesures juridiques et techniques. Les propositions sur le spam n'ont pas été acceptées ; toutefois, la conférence a tenu compte des préoccupations exprimées par les pays en développement.

**Résultat :** la résolution révisée met l'accent sur une série d'activités visant à aider les États membres des pays en développement. La mise à jour demande que le secteur du développement aide les pays en développement à renforcer leurs capacités et à améliorer leur cyberrésilience pour les infrastructures critiques de télécommunications/TIC, ainsi que des cadres pour le développement de capacités de réponse aux incidents, et des documents de formation pour relever les défis du spam. Si certaines de ces activités sont déjà exécutées par le secteur du développement, l'accent mis dans la révision permet de cibler davantage les activités sur les lacunes ou les domaines identifiés par les pays en développement comme ayant besoin d'un appui plus important.

---

## RESOLUTION 46, AIDE AUX PEUPLES ET COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES PAR LE BIAIS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

L'inclusion numérique des communautés autochtones était un objectif de la proposition de la CITEC, qui cherchait à les inclure dans les discussions sur la connectivité. En outre, la CITEC a appelé à « la création de variations linguistiques » pour faciliter leur participation au renforcement des capacités et à la formation.<sup>12</sup>

**Résultat** : cette dernière proposition a fait l'objet d'un consensus. La diversité linguistique nécessiterait l'utilisation et/ou le soutien des IDN, un objectif du Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG), qui promeut les IDN. La mise en œuvre sécurisée des IDN permettrait aux particuliers, aux entreprises, aux organisations, aux gouvernements et à d'autres acteurs d'accéder à l'Internet en utilisant des noms de domaine dans les langues et les scripts locaux.

## RÉSOLUTION 82, PRESERVER ET PROMOUVOIR LE MULTILINGUISME SUR INTERNET POUR UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INCLUSIVE

Des modifications de la Résolution 82 proposées par la CITEC et l'ATU ont été débattues au cours de la conférence. L'ATU a encouragé la promotion de l'acceptation universelle avec les IDN pour encourager l'utilisation de l'Internet. Les changements proposés par la CITEC visaient à encourager le renforcement des capacités et les compétences numériques pour permettre le développement de contenus numériques locaux, ainsi que l'inclusion des communautés autochtones reconnaissant que ces efforts ne devraient pas compromettre l'autonomie traditionnelle de ces communautés.

**Résultat** : plusieurs propositions ont été approuvées par la conférence. Il convient de noter que la révision inclut les communautés autochtones, les communautés rurales et faiblement desservies et les groupes minoritaires dans la promotion du multilinguisme sur Internet et une suggestion de construire des initiatives destinées à ces groupes.

## Synthèse

Les résultats de la CMDT-22 ont été positifs pour Internet et la mission de l'ICANN. La conférence a permis de développer des partenariats dans le cadre de la Coalition pour le numérique « Partner2Connect » de l'UIT pour réduire la fracture numérique, ce qui a conduit à l'approbation d'une nouvelle résolution (Résolution 88 sur la Coalition pour le numérique « Partner2Connect » de l'UIT). Fait important, les pays en développement ont façonné le programme et partagé leurs points de vue sur ce qui était essentiel pour eux afin de combler le déficit de connectivité. Les préparatifs de la conférence ont contribué à dégager un consensus avant et pendant la conférence, en particulier sur certains sujets liés à la connectivité. La conférence a également envoyé un message clair disant que les propositions de mise à jour du protocole Internet existant devraient être soumises à l'organisme de normalisation approprié et que les sujets techniques seraient mieux discutés à la WTSA.

---

<sup>12</sup> Voir le rapport final du CMDT, page 332, 2022 ; <https://www.itu.int/en/publications/ITU-D/Pages/publications.aspx?parent=D-TDC-WTDC-2022&media=electronic>



---

# Conférence des plénipotentiaires de l'UIT 2022

## Synthèse

La Conférence des plénipotentiaires de l'UIT 2022 (PP-22) s'est tenue à Bucarest, en Roumanie, du 26 septembre au 14 octobre. Les révisions apportées à plusieurs résolutions relatives à Internet ont été approuvées par la conférence. La gouvernance technique de l'Internet et le modèle de gouvernance multipartite ont été des questions centrales au cours de la conférence et certaines propositions ont eu le potentiel de toucher à la mission de l'ICANN. Depuis 2010, les discussions autour de l'Internet lors des conférences des plénipotentiaires ont été difficiles, et la PP-22 n'a pas fait exception à la règle. Toutefois, des accords ont été conclus dans de nombreux domaines difficiles et les résultats ont été relativement positifs pour le modèle actuel de gouvernance de l'Internet. La PP-22 a également élu la première femme à diriger l'institution en tant que secrétaire générale, ce qui a marqué un jalon important dans les 157 ans d'histoire de l'Union, et a adopté un calendrier annuel pour les futurs forums et conférences de l'UIT. Plusieurs nouvelles résolutions ont également été adoptées, dont une concernant l'intelligence artificielle, qui aurait semblé inconcevable il y a quatre ans ; mais la pression en faveur de l'adoption d'une telle résolution s'est accrue récemment, y compris lors des autres grandes conférences de l'UIT tenues plus tôt cette année. Les États membres des deux côtés du débat sur l'intelligence artificielle ont soumis des propositions pour une nouvelle résolution sur l'IA, qui s'appuie sur les travaux existants dans le secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT. La PP-22 ne s'est pas déroulée sans controverses. De profonds désaccords ont surgi tant sur l'opportunité d'inclure des références à la jeunesse et au genre dans le contexte de l'inclusion numérique que sur le programme mondial de cybersécurité de l'UIT, et leur retrait a été suivi de déclarations pour rappel. Toute discussion multilatérale entraîne à la fois des gains et des pertes ; mais comme ce fut le cas à Bucarest, la poursuite d'un front uni l'a emporté sur la nécessité de maintenir certaines positions.

## Compte rendu final adopté

Les comptes rendus finaux ont été adoptés par la PP-22 et signés par 157 États membres. Les comptes rendus finaux reflètent les décisions et résolutions qui ont été supprimées, adoptées ou révisées par la conférence, y compris les déclarations des États membres.

## Élection de la nouvelle direction de l'UIT

La PP-22 a élu la nouvelle direction de l'UIT pour les quatre prochaines années. Doreen Bogdan-Martin (États-Unis), ancienne directrice de l'UIT-D, a été élue secrétaire générale avec 139 voix, tandis que son adversaire, Rashid Ismailov (Russie), en a obtenu 25. Tomas Lamanauskas (Lituanie) a été élu secrétaire général adjoint. Mario Maniewicz (Uruguay) a été élu Directeur de l'UIT-R. pour un deuxième mandat. Cosmas Zavazava (Zimbabwe) a été élu Directeur de l'UIT-D et Seizo Onoe (Japon) a été élu Directeur de l'UIT-T. La PP-22 a également tenu des élections pour le Comité du règlement des radiocommunications et le conseil de l'UIT, qui régit l'UIT entre plénipotentiaires.<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> Les résultats complets des élections sont publiés ici : <https://pp22.itu.int/en/elections/elections-results/>



---

## Résultats des résolutions relatives à l'Internet

L'ICANN surveillait les discussions sur quatre résolutions qui traitaient des réseaux basés sur le protocole Internet et des ressources Internet critiques, et d'autres telles que la cybersécurité. Les révisions n'ont pas d'impact sur l'Internet ou la mission de l'ICANN.

### RESOLUTION 101, RESEAUX IP (RÉV., BUCAREST, 2022)

Cette résolution met l'accent sur la coordination et la collaboration entre l'UIT et les organisations concernées qui participent au développement des réseaux IP et de l'Internet de demain. Les États arabes ont proposé que le Conseil de l'UIT « *soutienne et s'engage dans les efforts qui conduisent à des infrastructures critiques durables, sûres et stables de réseaux IP afin d'assurer la croissance continue de ces réseaux* ». Le principal désaccord était que le texte proposé était considéré comme une tentative d'élargir le rôle de l'UIT dans la gouvernance de l'Internet, y compris dans la gestion des ressources critiques de l'Internet. L'UIT, en tant qu'organisation intergouvernementale, joue un rôle de facilitateur dans les questions de politique publique de l'Internet, comme indiqué à l'article 35 de l'Agenda de Tunis, contrairement à ce qui a été proposé. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que la proposition créerait une nouvelle fonction pour le conseil de l'UIT, dont le rôle est clairement défini par la Convention de l'UIT, à savoir examiner et mettre en œuvre les grandes questions de politique des télécommunications qui lui ont été soumises par la Conférence des plénipotentiaires. La proposition a été critiquée par un certain nombre d'États membres et n'a pas été acceptée.

Une autre source de conflit a été la note de bas de page de la résolution, qui, depuis la PP-2010, comprend une liste d'organisations pertinentes impliquées dans les réseaux IP, y compris l'ICANN. L'Organisation régionale des télécommunications pour l'Europe - la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) - a proposé d'inclure la liste des organisations dans la section opérationnelle de la résolution et d'inclure également l'UASG. Ceux qui étaient contre la proposition ont fait valoir qu'elle n'était pas exhaustive ni inclusive des autres organisations impliquées dans les réseaux IP. La proposition n'a pas été acceptée, de sorte que la valeur par défaut était « aucun changement » (NOC), et la note de bas de page a été conservée. Bien qu'il y ait eu plusieurs autres propositions, une grande partie de la résolution modifiée est restée inchangée.

**Résultat :** la révision reflète que les « parties prenantes » lorsque les organisations concernées sont mentionnées, comprennent les « *services et technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents* » ainsi que les services IP, et demande un rapport annuel du secrétaire général au conseil de l'UIT détaillant la mise en œuvre de la résolution.

### RESOLUTION 102 SUR LE ROLE DE L'UIT DANS LES QUESTIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE INTERNATIONALE DE L'INTERNET

Le groupe de travail du Conseil de l'UIT sur les questions de politiques publiques internationales relatives

à l'Internet (CWG-Internet) a été créé sur la base de la Résolution 102 et des décisions adoptées à la conférence des plénipotentiaires définissent le fonctionnement du CWG. Les Plénipotentiaires déterminent s'ils souhaitent que le CWG-Internet continue ou non. Alors que le CWG-Internet mène des consultations ouvertes et physiques avec les parties prenantes deux fois par an, ses réunions sont ouvertes uniquement aux États membres. À Bucarest, parmi les principaux points de conflit figuraient la participation au CWG-Internet et le maintien du statu quo ou l'ouverture de ses réunions aux parties prenantes et aux membres du secteur. La CEPT a proposé d'ouvrir « *la première moitié de la réunion du*

---

*CWG-Internet à toutes les parties prenantes et la seconde moitié aux États membres, aux membres du secteur et aux associés ». La CITEEL a proposé que le CWG-Internet soit ouvert à la fois aux États membres et aux membres du secteur. Les États arabes ont proposé que le CWG-Internet produise des résultats ou des documents, et que le Secrétaire général « contribue aux efforts et initiatives internationaux sur la gouvernance de l'Internet, y compris la gestion des ressources ». En outre, le CWG-Internet devrait fournir « des recommandations conduisant à une infrastructure Internet critique durable, sécurisée et stable afin d'éviter la fragmentation de l'Internet ». L'ATU a proposé que l'UIT « soutienne et collabore pour s'assurer que tous les noms de domaine, y compris les nouveaux domaines de premier niveau et les IDN, soient traités sur un pied d'égalité et soient accessibles à tous ». La CEPT a également proposé d'intégrer les références aux organisations pertinentes de la note de bas de page pour inclure l'UASG. Toutes ces propositions ont été vivement débattues et finalement rejetées.*

**Résultat** : la révision reconnaît la contribution du CWG-Internet aux discussions sur les questions de politique publique internationales liées à l'Internet, et fait remarquer qu'il devrait renforcer ses travaux pour résoudre ces problèmes. En outre, la révision a souligné que les décisions affectant les ccTLD, prises par les gouvernements de leurs pays respectifs, devraient être respectées.

### **RESOLUTION 133, ROLE DES ADMINISTRATIONS DES ÉTATS MEMBRES DANS LA GESTION DES IDN (MULTILINGUE)**

L'acceptation universelle et les IDN ont fait l'objet de discussions approfondies au Plénipotentiaire, certains souhaitant que l'UIT joue un rôle plus actif, en particulier dans l'élaboration de solutions techniques. Dans leur proposition, les États arabes ont tenté de définir le multilinguisme, en déclarant que « le concept de multilinguisme couvre les noms de domaine, les e-mails, les applications électroniques et les logiciels nécessaires pour permettre l'interopérabilité des diverses composantes du processus de résolution ». Ils ont également demandé que l'UIT-T élabore des solutions techniques tout en tenant compte des préoccupations en matière de sécurité. Étant donné que l'UIT-T est le bras de normalisation de l'UIT, certains ont estimé que l'Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications (WTSA) était le lieu approprié pour examiner les propositions de nouveaux travaux de normalisation, tout en soulignant que des efforts similaires étaient en cours au sein de l'UASG. En outre, alors que la CEPT a proposé d'intégrer la note de bas de page avec la liste des organisations Internet et d'ajouter l'UASG dans la section opérationnelle, les États arabes ont proposé de les supprimer. Le compromis atteint concernait un NOC et la note de bas de page a été maintenue.

**Résultat** : la résolution révisée souligne les avantages d'un Internet multilingue ; en outre, les efforts devraient se poursuivre dans le développement de solutions techniques pour soutenir la mise en œuvre des IDN. Les États membres et les membres sectoriels sont encouragés à étudier les moyens de promouvoir davantage l'acceptation universelle. Enfin, l'UIT devrait rendre compte au conseil de l'UIT de ses activités relatives aux IDN une fois par an, de manière plus cohérente.

### **RESOLUTION 180, PROMOUVOIR LE DEPLOIEMENT D'IPv6**

Compte tenu d'autres grandes conférences de l'UIT tenues plus tôt en 2022, certaines organisations régionales de télécommunications ont déployé des efforts concertés pour aligner la Résolution 180 sur les résultats obtenus sur cette question. Les modifications apportées par l'ATU visaient à refléter l'état actuel du déploiement d'IPv6. En conséquence, le titre a été modifié pour supprimer l'accent mis sur la transition d'IPv4 à IPv6, ainsi que l'adoption d'IPv6. La proposition de l'APT selon laquelle l'UIT-T devrait élaborer des normes techniques dans le contexte de cette résolution, qui impliquait une norme IPv6, a soulevé certaines préoccupations. Bien que soutenue par la Chine, l'ATU et les États arabes, cette

---

proposition a été rejetée par la CEPT et la CITEEL au motif que l'IETF élabore la norme IPv6 et que toute mise à jour devrait être effectuée à l'IETF.

**Résultat :** la révision souligne l'état actuel du déploiement d'IPv6 et n'a aucun impact sur l'Internet ou la mission de l'ICANN.

---

## Cyberespace et autres problèmes

### RESOLUTION 130, RENFORCEMENT DU ROLE DE L'UIT DANS L'INSTAURATION DE LA CONFIANCE ET DE LA SECURITE DANS L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (BUCAREST, 2022)

Le principal obstacle de la Résolution 130 était la question du Programme mondial cybersécurité (GCA) dans la section opérationnelle. Lancé en 2007 par le Secrétaire général de l'UIT, Hamadoun Touré, le GCA est un cadre de coopération internationale visant à renforcer la confiance et la sécurité dans la société de l'information. Le cadre comprend cinq piliers: des mesures juridiques, techniques et procédurales, des structures organisationnelles, le renforcement des capacités et la coopération internationale. Le GCA est une source de discordance depuis la PP-18 car certains États membres ont considéré le cadre comme un véhicule potentiel pour un traité sur la cybersécurité et d'autres le considéraient comme un guide pour les initiatives de cybersécurité de l'UIT qui sont importantes pour les pays en développement. Le Brésil, les États arabes et l'UAT ont soutenu le maintien du GCA dans la résolution, tandis que la CITELE et la CEPT s'y sont opposées. Le compromis atteint a été l'adoption d'une recommandation à la conférence PP-22

: « *Le WGPE recommande que la conférence des plénipotentiaires invite le conseil à examiner les propositions des États membres concernant le GCA, son utilisation actuelle et son élaboration future éventuelle* ».

**Résultat** : Les principaux changements de la révision ont été le renforcement des compétences en matière de cybersécurité et de résilience mondiale et aussi l'encouragement pour que les femmes poursuivent des carrières dans le domaine de la cybersécurité.

### RESOLUTION 146, REVISION PERIODIQUE DE LA REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES (ITR) (REV., BUCAREST, 2022)

La PP-22 a abouti à une impasse sur la Résolution 146, les parties des deux côtés étant bloquées pendant une grande partie de la conférence. Une mesure de vote potentielle a été suggérée, mais en fin de compte, les parties ont réussi à parvenir à un accord. Les principaux désaccords concernaient s'il fallait, oui ou non, convoquer une fois de plus le groupe d'experts sur l'ITR, qui s'était réuni deux fois au cours des huit années précédentes, ou bien interrompre complètement les réunions. La CITELE et la CEPT ont considéré que les opinions divergentes étaient trop ancrées et que l'UIT devrait accepter de ne pas organiser une autre Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CMTI), qui serait le lieu où les ITR pourraient être mises à jour. En outre, les États arabes et l'ATU estimaient que deux séries d'ITR présentaient un risque pour la réputation de l'UIT et estimaient qu'il fallait une seule série d'ITR. Ils ont proposé de convoquer à nouveau l'EG-ITR avec un « *mandat de présenter un projet d'un nouvel ensemble d'ITR* », et de tenir une CMTI entre 2024 et 2026.

**Résultat** : la référence à la « révision » dans le titre a été supprimée dans la résolution révisée. En outre, la mise à jour charge le Secrétaire général de l'UIT de convoquer à nouveau le groupe d'experts sur les réglementations des télécommunications internationales (GE-ITR) avec un mandat et des méthodes de travail établis par le conseil de l'UIT. Le conseil est chargé d'examiner et de réviser le mandat du GE-ITR à sa session de 2023, d'examiner les rapports du GE-ITR lors de ses sessions annuelles et de soumettre le rapport final du GE-ITR à la Conférence des plénipotentiaires de 2026, accompagné des observations du conseil de l'UIT. La Conférence des plénipotentiaires de 2026 est

---

également invitée à examiner le rapport final du GE-ITR et à prendre les mesures nécessaires.

### **RESOLUTION 214, TECHNOLOGIES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) ET DES TELECOMMUNICATIONS/TIC**

Une nouvelle résolution sur l'intelligence artificielle a été approuvée par la PP-22. La route vers ce point a été longue et difficile. Depuis plusieurs années, certains pays souhaitaient que l'UIT inclue dans son mandat le travail sur les normes relatives à l'intelligence artificielle, mais le PP-18 a rejeté une résolution à cet égard. Les tentatives subséquentes d'inclure l'IA à la CMDT 2020 et à la WTDC 2022 ont échoué. Certaines personnes estimaient qu'une résolution sur l'IA n'était pas nécessaire étant donné que l'UIT-T étudie l'apprentissage automatique et qu'il existe déjà de multiples groupes de discussion sur l'IA au sein de l'UIT-T. Cependant, le rapport final de la plénière de la WTSA-20 comprenait des suggestions pour tenir la discussion sur l'IA au Plénipotentiaire. La nouvelle résolution s'appuie sur les travaux en cours dans l'UIT, y compris, mais sans s'y limiter, la plate-forme « L'IA au bénéfice de la société ». Le secrétaire général de l'UIT et trois directeurs de bureaux doivent identifier les possibilités de collaboration avec d'autres organisations et parties prenantes concernées. En outre, conformément au mandat de l'UIT, la résolution encourage les membres de l'UIT à partager leurs expériences et à participer aux dialogues multipartites internationaux, au renforcement des capacités et aux études d'application de l'IA pour contribuer à la réalisation du Programme de développement durable 2030.

## Après la réunion plénipotentiaire 2022

Dans l'ensemble, les négociations de la PP-22 ont donné lieu à des gains modestes et ont atteint des jalons importants dans plusieurs domaines, notamment en matière d'intelligence artificielle. En outre, le modèle multipartite existant et les structures de gouvernance de l'Internet ont été préservés. Bien que ces résultats soient positifs, la reprise des discussions révèle que les États membres continuent d'avoir des opinions divergentes sur le modèle multipartite et que le désir d'une approche multilatérale se poursuivra. Au cours des quatre prochaines années, nous prévoyons que plusieurs États membres continueront de contribuer aux divers groupes de travail du conseil de l'UIT et aux groupes d'étude UIT-T et UIT-D, contributions qui toucheront à la mission de l'ICANN. Nous continuerons à surveiller ces questions et à en rendre compte à l'appui des objectifs stratégiques de l'ICANN.

## Conférences et forums futurs programmés par le PP '22

(Certaines dates concrètes seront définies lors de la session de 2023 du Conseil de l'UIT.)

Année/dates	Conférence	Hôte
2023 20 nov – 15 déc	Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de l'UIT	Émirats Arabes Unis
2024 15 au 24 octobre	Assemblée mondiale sur la normalisation des télécommunications (WTSA)	Inde
2025 dernier trimestre	Conférence mondiale de développement des télécommunications	Thaïlande
2026	Forum mondial de politiques des télécommunications/TIC (FMPT)	n/d
2026 dernier trimestre	Plénipotentiaire	Qatar
2027 dernier trimestre	Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de l'UIT	Rwanda (en attente)



Un monde, un Internet

Rendez-vous sur [icann.org](https://icann.org)



[@icann](https://twitter.com/icann)



[facebook.com/icannorg](https://facebook.com/icannorg)



[youtube.com/icannnews](https://youtube.com/icannnews)



[flickr.com/icann](https://flickr.com/icann)



[linkedin/company/icann](https://linkedin/company/icann)



[soundcloud/icann](https://soundcloud/icann)



[instagram.com/icannorg](https://instagram.com/icannorg)